



COMITE CENTRAL D'HYGIENE ET DE SECURITE DE LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE FRANCAISE

Questionnaire destiné aux salariés ouvriers, techniciens, artistes-interprètes et réalisateurs de la production cinématographique et audiovisuelle.

Depuis 1991, tous les employeurs doivent procéder à l'évaluation des risques auxquels sont exposés leurs salariés. Depuis 2001*, le résultat de cette analyse doit être transcrit dans un «**Document unique d'évaluation des risques**» qui doit comporter un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise et les mesures à prendre pour éviter ces risques.

Par votre contribution à ce questionnaire, le Comité central d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la production cinématographique, pourra mieux détecter les éléments qui permettent l'identification des risques professionnels afin de mieux définir quelles sont les actions prioritaires à mener pour aider les professionnels de la production cinématographique et audiovisuelle dans leurs actions d'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité.

Les questions concernent le plus largement possible tous les corps de métiers oeuvrant durant les différentes phases d'un tournage, de la préparation à la post-production. Certaines questions peuvent ne pas vous concerner et vous n'avez donc pas à y répondre. Vous pourrez rédiger, le cas échéant, vos commentaires à la fin de ce document.

Mieux vous connaître :

_ Votre profession : _____

_ Nombre d'années d'expérience dans l'audiovisuel et/ou le cinéma : _____

_ Nombre d'années dans le poste que vous occupez actuellement : _____



QUESTIONNAIRE

Question n° 1

Lors de la préparation, une réunion est-elle organisée pour établir la liste des risques avec les techniciens concernés (directeur de production, réalisateur, assistants-réalisateurs, régisseurs, effets spéciaux, professionnels habilités et qualifiés pour répondre à des situations particulières) et décider des moyens à mettre en oeuvre pour les prévenir ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 2

Vous arrive-t-il de travailler isolé en préparation, en tournage ou en post-production avec le risque de ne pas être secouru en cas d'accident ou de malaise ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 3

Votre employeur souscrit-il une assurance pour les membres de l'équipe concernés lors de repérages ou tournages en hélicoptère ou avion privé ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 4

En cas de travail dans des pays présentant des risques, votre employeur vous prévient-il des épidémies, des maladies endémiques, des vaccins recommandés et des règles élémentaires d'hygiène à respecter comme de la situation politique ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

* (Décret n° 2001-1016, 5 nov. 2001 : JO, 7 nov.)

Question n° 5

Votre employeur souscrit-il à une assurance qui couvre, entre autres, les dommages, les soins, le rapatriement sanitaire de chaque membre de l'équipe en cas de travail à l'étranger ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 6

La production loue-t-elle des véhicules pour le transport du personnel et des comédiens ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 7

Votre employeur vous demande-t-il une copie de votre permis de conduire lorsqu'il vous demande d'utiliser votre véhicule ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 8

Lorsque vous utilisez votre véhicule personnel à la demande de l'employeur pour les besoins du tournage, prend-il à sa charge les primes d'assurance pour cet usage ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 9

Les véhicules utilisés pour le transport du matériel électrique, de la machinerie et des éléments de décor sont-ils chargés par des personnes habilitées à arrimer ces matériels et contrôler une surcharge éventuelle (électricien, machiniste, rippeur) ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 10

Avez-vous été victime ou impliqué(e) dans un accident de la circulation routière trajet et/ou mission au cours des trois dernières années ?

OUI NON Si OUI,
Nb d'ACCIDENTS : TRAJET MISSION

Question n° 11

Avez-vous suivi une formation spécifique en matière d'hygiène et de sécurité ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 12

Vous rendez-vous à la convocation obligatoire de visite médicale de la Médecine du travail ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 13

Lors de l'embauche, l'employeur vous demande-t-il de présenter votre carte de Médecine du travail comportant les avis et observations du Médecin du travail ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 14

Utilisez-vous pour votre travail des produits irritants, corrosifs, nocifs, toxiques ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 15

Lisez-vous les étiquettes concernant ces produits ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 16

Les fiches de sécurité concernant ces produits sont-elles à votre disposition ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 17

Votre employeur met-il à votre disposition des protections collectives comme individuelles (masques, lunettes, gants, vêtements...) pour prévenir les risques liés à la manipulation de ces produits lorsqu'ils ne sont pas interdits ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 18

Pour transporter ces produits, les mesures de protection sont-elles prises pour éviter en cas de dispersion ou d'épandage, l'explosion, l'inflammation de ces produits ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 19

Lors de l'embauche, votre employeur vérifie-t-il votre habilitation électrique ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 20

Lors de l'embauche, votre employeur vous délivre-t-il l'autorisation de conduite pour l'utilisation de nacelles, d'engins de chantier ou de chariots automoteurs ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 21

Le producteur ou son représentant est-il présent sur les lieux de travail pendant toute la durée du travail ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 22

Votre employeur met-il en œuvre les mesures pour protéger les équipes lors de tournage sur la voie publique (barrières de sécurité, trottoirs dégagés des câbles électriques, de camions, tours sécurisées, gilets fluorescents, présence de la gendarmerie pour au besoin couper les routes...) ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 23

Lors de tournages à risques identifiés (animaux, armes, cascades, explosifs, grues, prises de vues aériennes, maritimes, en montagne, en voiture travelling...) votre employeur met-il en œuvre des mesures de protection pour les prévenir (grillages, lunettes, vêtements de protection, gilets de sauvetage, harnais, guides professionnels, caisson de recompression, de décompression, etc...) ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 24

Etes-vous informé(e) des moyens de secours et de sauvetage mis en place dans ces mêmes situations (médecin, infirmière, ambulance, poste de soins, pompiers) ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 25

En complément des dispositifs collectifs, en cas d'exposition sonore élevée (tournages de concerts, clips, utilisation d'explosifs ...) des protections individuelles spécifiques vous sont-elles proposées pour protéger votre ouïe ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 26

Avez-vous signalé un danger potentiel à votre employeur ou à son représentant sans que celui-ci ne prenne les mesures appropriées ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 27

Avez-vous déjà utilisé votre droit de retrait, c'est-à-dire refusé d'obéir à un ordre que vous estimiez susceptible de mettre en danger votre vie ou celle d'autrui ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 28

Si vous travaillez sur écran faites-vous des exercices spécifiques pour éviter la fatigue visuelle ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 29

Pour pallier aux troubles musculo-squelettiques liés à une position assise prolongée, vous levez-vous régulièrement pour marcher ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 30

L'orientation de votre écran est-elle satisfaisante afin d'éviter une gêne de votre champ visuel ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 31

Les fenêtres sont-elles équipées de stores intérieurs ou extérieurs ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 32

Votre poste de travail est-il bien agencé permettant une posture de travail correcte (chaise, table, hauteur d'écran) ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 33

Le niveau d'éclairage est-il adapté à votre travail ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 34

La température des locaux est-elle adaptée à votre travail (aération, chauffage) ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 35

Souffrez-vous de nuisances sonores liées au matériel informatique que vous utilisez ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 36

La salle ou le bureau que l'employeur ou le prestataire met à votre disposition est-il d'un volume suffisant (que vous travaillez seul(e) ou avec d'autres salarié(e)s) ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 37

Existe-t-il une sortie de secours prévue et clairement signalée dans la salle ou le bureau ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 38

Vous êtes-vous retrouvé(e) dans une situation que vous estimiez dangereuse pendant votre travail ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 39

Avez-vous déjà renoncé à exiger une mesure de sécurité pour les besoins de la production ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 40

Avez-vous déjà renoncé à exiger une mesure de sécurité pour des raisons artistiques, à la demande du réalisateur ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 41

Savez-vous que la mise en danger délibérée d'autrui est considérée comme un délit même s'il n'y a pas eu d'accident ?

OUI NON NE SAIT PAS

Question n° 42

Avez-vous été victime d'un accident du travail ?

OUI NON

Question n° 43

Cet accident a-t'il été reconnu comme accident du travail ?

OUI NON NE SAIT PAS

Question n° 44

Avez-vous été témoin d'un accident du travail ?

OUI

NON

Question n° 45

Si oui, pensez-vous que tous les moyens avaient été mis en oeuvre pour l'éviter ?

OUI

NON

NE SAIT PAS

Question n° 46

Une armoire de premiers secours est-elle à votre disposition sur votre lieu de travail, accessible et clairement étiquetée ?

JAMAIS

RAREMENT

SOUVENT

TOUJOURS

NE SAIT PAS

Question n° 47

Des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement sont-ils accessibles sur chaque lieu ou vous travaillez ?

JAMAIS

RAREMENT

SOUVENT

TOUJOURS

NE SAIT PAS

Question n° 48

Etes-vous formé(e) à l'attitude et aux procédures à adopter en cas d'incendie (évacuation, ...) ?

OUI

NON

Question n° 49

Les objets que vous manipulez (caméra, matériel de machinerie, matériel électrique, caisses régie, portants des costumes, éléments de décors...) vous imposent-ils des gestes et postures inadaptées (dos plié, jambes tendues, charge à bout de bras) ?

JAMAIS

RAREMENT

SOUVENT

TOUJOURS

NE SAIT PAS

Question n° 50

Les camions transportant les matériels techniques (caméra, machinerie, électricité, costumes, régie, décors...) sont-ils équipés d'un hayon élévateur ?

JAMAIS

RAREMENT

SOUVENT

TOUJOURS

NE SAIT PAS

Question n° 51

Avez-vous suivi un stage de formation dans le but d'acquérir les bons gestes de la manutention manuelle (stage gestes et postures) ?

OUI

NON

Question n° 52

Des toilettes et des sanitaires sont-ils à proximité de votre poste de travail ?

JAMAIS

RAREMENT

SOUVENT

TOUJOURS

NE SAIT PAS

Question n° 53

Vous est-il possible de vous laver les mains sur votre lieu de travail ?

JAMAIS

RAREMENT

SOUVENT

TOUJOURS

NE SAIT PAS

Question n° 54

Disposez-vous d'un vestiaire sur votre lieu de travail ?

JAMAIS

RAREMENT

SOUVENT

TOUJOURS

NE SAIT PAS

Question n° 55

Pouvez-vous prendre une douche sur votre lieu de travail ?

JAMAIS

RAREMENT

SOUVENT

TOUJOURS

NE SAIT PAS

Question n° 56

Avez-vous accès à un point d'eau potable sur votre lieu de travail ?

JAMAIS

RAREMENT

SOUVENT

TOUJOURS

NE SAIT PAS

Question n° 57

Les lieux de travail sont-ils propres quand vous y installez ?

JAMAIS

RAREMENT

SOUVENT

TOUJOURS

NE SAIT PAS

Question n° 58

Les lieux de travail sont-ils nettoyés tous les jours ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 59

Les installations et équipements sont-ils conformes aux dispositions réglementaires de sécurité (électricité, échelles, etc...) ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 60

Les cantines vous semblent-elles respecter les règles d'hygiène ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 61

Le chauffage dans les cantines est-il efficace et exempt de toxicité (canon à gaz, radiant...) ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 62

A la cantine, pouvez-vous vous laver les mains ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 63

Votre employeur vous accorde-t-il au moins une pause toutes les 6 heures ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 64

En cas de canicule ou de températures négatives, des pauses plus fréquentes sont-elles aménagées ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 65

Votre employeur planifie-t-il les horaires de travail afin d'éviter que les mêmes salariés ouvrent le plateau et le ferment ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 66

Travaillez-vous dans l'urgence ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 67

Le travail est-il source de stress ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 68

Avez-vous été victime de harcèlement ?

OUI NON

Question n° 69

Avez-vous été témoin de harcèlement sur un(e) ou des salarié(e)s ?

OUI NON

Question n° 70

Avez-vous déjà effectué une déclaration de maladie professionnelle auprès d'une Caisse primaire d'assurance maladie ?

OUI NON

Question n° 71

Les horaires légaux de durée du travail journalier et hebdomadaire sont-ils respectés ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 72

Le repos entre deux journées de travail ne peut-être inférieur à onze heures. Est-ce respecté ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 73

Lorsque la journée de travail a été particulièrement longue ou fatigante, la production vous propose-t-elle de vous loger sur place plutôt que de vous laisser prendre la route quand votre lieu d'hébergement est éloigné du lieu de travail ?

JAMAIS RAREMENT SOUVENT TOUJOURS NE SAIT PAS

Question n° 74

Etes-vous conscient(e) des conséquences sur votre propre sécurité et celle de ceux qui vous entourent de l'usage d'alcool et de stupéfiants sur votre lieu de travail (y compris pendant les trajets pour vous y rendre et en revenir) ?

OUI NON NE SAIT PAS

Question n° 75

Avez-vous constaté au cours de l'évolution de votre carrière une dégradation de vos conditions de travail ?

OUI NON NE SAIT PAS

Question n° 76

Pensez-vous que vos conditions de travail peuvent être améliorées ?

OUI NON NE SAIT PAS

Question n° 77

Souhaitez-vous des visites plus fréquentes du Comité d'hygiène et de sécurité sur vos lieux de travail ?

OUI NON NE SAIT PAS

Vos Commentaires :

UTILISER LES FORMULAIRES PDF A REMPLIR A L'ECRAN

Comment remplir le formulaire

En plus des renseignements ci-dessous, vous pouvez aussi consulter l'aide en ligne d'Acrobat Reader (sous « Aide » dans la barre de menus d'Acrobat Reader).

Déplacements à l'intérieur du formulaire

- Introduisez les données voulues dans chaque case ou « champ ».
- Pour passer d'un champ à l'autre, servez-vous de votre souris ou appuyez sur « Tab »

Cases à cocher

- Amenez le curseur sur la case que vous voulez cocher.
- Lorsque votre curseur se transforme en une main avec un index qui pointe, cliquez sur le bouton gauche de la souris.
- Pour modifier la marque faite dans une case sur la même ligne, cliquez sur le bouton gauche de la souris en face de votre nouveau choix, cela modifiera et effacera votre précédent choix automatiquement.

Modification des données

- Pour remplacer les données que vous avez déjà introduites dans un champ (vos commentaires), amenez le curseur dans le champ en question, puis effacez et retapez les données.
- Vous pouvez aussi cliquer sur le bouton gauche de la souris, sélectionnant ainsi les données existantes, que vous pouvez alors modifier ou remplacer.

Comment sauvegarder votre formulaire rempli

Sous Mac OS X Utiliser la version 5 d'Acrobat Reader

- Une fois que vous avez fini de remplir le formulaire à l'écran, sélectionnez « Fichier », puis « Imprimer » dans la barre de menus d'Acrobat Reader.
- Le système vous amène alors à la boîte de dialogue « Imprimer ».
- Sélectionner ; pages-> **de 1 à 7** (permet de ne pas enregistrer la page d'explications)
- Cliquez sur « Enreg. comme PDF... », une nouvelle fenêtre s'ouvre et vous demande de donner un nom à votre fichier et où vous souhaitez l'enregistrer, ensuite vous n'avez plus qu'à cliquer sur « Enregistrer ».

Sous Mac OS 9

- Possible, mais assez complexe, préférer la solution ->imprimer et envoi par courrier.

Sous Windows (non vérifié)

- Télécharger pdfcreator (gratuit et libre)
ici : <http://sourceforge.net/projects/pdfcreator/>
- Il installera une imprimante virtuelle qui générera un pdf..
- Il suffit de remplir le formulaire et de l'imprimer en sélectionnant l'imprimante virtuelle
- Si tout fonctionne un nouveau formulaire.pdf sera créé avec les champs remplis.

Retourner votre formulaire complété

- Soit par Mail au Conseiller social :
yves.beaumont@wanadoo.fr ou conseiller_social@cchscinema.org
- Soit par l'intermédiaire de vos organisations syndicales,
- Soit par courrier en ne postant que les pages 1 et 7 à :
Conseiller social
Mr Beaumont
5 rue du Cirque
75 008 PARIS